

157510-2026 - Gara

Francia – Lavori di restauro – Marché global sectoriel relatif à la rénovation de la blanchisserie du Centre Hospitalier Universitaire de Reims

OJ S 46/2026 06/03/2026

Bando di gara o di concessione – regime ordinario

Lavori

1. Committente

1.1. Committente

Nome ufficiale: CHU de Reims

E-mail: cellulemarches@chu-reims.fr

Forma giuridica del committente: Organismo di diritto pubblico

Attività dell'amministrazione aggiudicatrice: Salute

2. Procedura

2.1. Procedura

Titolo: Marché global sectoriel relatif à la rénovation de la blanchisserie du Centre Hospitalier Universitaire de Reims

Descrizione: Le présent marché a pour objet la rénovation de la blanchisserie du Centre Hospitalier Universitaire de Reims. Le marché regroupe l'ensemble des prestations de conception et de réalisation nécessaires à la réalisation des ouvrages. Plus précisément, les travaux concernent : - La conception des ouvrages, - La réalisation des travaux en assurant la poursuite de l'activité de blanchisserie, - La garantie de parfait achèvement (GPA), - La maintenance de niveau 4 et/ou 5 dans le cas où le maître d'ouvrage décide de choisir la(es) PSE correspondante(s). La description des travaux et de leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Programme Technique Détaillé (PTD) et ses éventuelles annexes (lequel sera transmis à la phase offres).

Identificativo della procedura: bde40d86-a647-4a2c-9852-2ecf7ebf26fd

Identificativo interno: CHUMGS-Blanchisserie-Candidature

Tipo di procedura: Dialogo competitivo

Caratteristiche principali della procedura: Le présent marché a pour objet la rénovation de la blanchisserie du Centre Hospitalier Universitaire de Reims. Concernant la conception et la réalisation : le marché prend la forme d'un marché ordinaire, lequel n'est pas exécuté par l'émission de bons de commande successifs. Le marché est traité par application d'un prix global et forfaitaire au sens de l'article R.2112-6 du Code de la commande publique. Le délai d'exécution du marché est de 2 ans, comprenant les études de conception, la période de préparation et le délai global d'exécution de l'ensemble des travaux à compter de la réception de l'ordre de service. Concernant la maintenance : dans le cas où le maître d'ouvrage décide de retenir la(es) PSE correspondante(s), le marché prend la forme d'un accord cadre à bons de commande au sens du 2e alinéa de l'article R.2162-2 du Code de la commande publique, lequel est exécuté par l'émission de bons de commandes successifs dans les conditions prévues aux articles R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique. L'accord-cadre à bons de commande est conclu avec un seul opérateur économique. L'accord-cadre à bons de commande est conclu sans minimum mais avec un maximum correspondant à deux fois le montant estimé fixé par le candidat dans son offre. La durée sera définitivement fixée à l'issue du dialogue au stade de l'offre finale.

2.1.1. Finalità

Natura dell'appalto: Lavori

Classificazione principale (cpv): 45454100 Lavori di restauro

Classificazione aggiuntiva (cpv): 71323000 Servizi di progettazione tecnica per processi e produzione industriali, 51543400 Servizi di installazione di lavatrici per lavanderia, macchine per lavaggio a secco ed asciugatrici

2.1.2. Luogo di esecuzione

Suddivisione del paese (NUTS): Marne (FRF23)

Paese: Francia

2.1.4. Informazioni generali

Informazioni supplementari: Pour les 2 lots, il n'est pas prévu de visite préalablement à la remise des candidatures. Une visite du site pourra être organisée avec les candidats admis à participer au dialogue. En tout état de cause, le candidat est réputé avoir une parfaite connaissance du site, de ses abords et de ses accès. OBTENTION DU DCE : Le DCE pourra être téléchargé intégralement via le site dont l'adresse est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Le téléchargement du dossier de consultation sur cette plate-forme de dématérialisation est en accès libre. --- MODALITÉS DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES : * Les candidatures seront obligatoirement transmises par voie électronique sur le site : <https://www.marches-publics.gouv.fr> jusqu'à la date et heure limites de remise des candidatures. * Copie de sauvegarde : les candidats auront également la possibilité d'effectuer un double envoi ; à savoir la transmission électronique accompagnée d'une copie de sauvegarde, sur support papier ou sur support physique électronique, dans les conditions précisées à l'article III de l'annexe 1 au Règlement de la Consultation. * Les modalités de transmission des plis et des copies de sauvegarde sont annexées au Règlement de la Consultation (annexe n° 1).

Base giuridica:

Direttiva 2014/24/UE

2.1.5. Condizioni di appalto

Modalità di presentazione:

Numero massimo di lotti per i quali un offerente può presentare offerte: 2

Condizioni contrattuali:

Numero massimo di lotti per i quali può essere aggiudicato un appalto a un offerente: 2

2.1.6. Motivi di esclusione

Fonti dei motivi di esclusione: Documento di gara

5. Lotto

5.1. Lotto: LOT-0001

Titolo: Lot n° 1 - Rénovation de la blanchisserie

Descrizione: Rénovation de la blanchisserie

5.1.1. Finalità

Natura dell'appalto: Lavori

Classificazione principale (cpv): 45454100 Lavori di restauro

Classificazione aggiuntiva (cpv): 71323000 Servizi di progettazione tecnica per processi e produzione industriali, 51543400 Servizi di installazione di lavatrici per lavanderia, macchine per lavaggio a secco ed asciugatrici

5.1.2. Luogo di esecuzione

Località: Reims

Suddivisione del paese (NUTS): Marne (FRF23)

Paese: Francia

5.1.3. Durata stimata

Durata: 2 Anni

5.1.6. Informazioni generali

Partecipazione riservata:

La partecipazione non è riservata.

Progetto di appalto non finanziato con fondi UE

L'appalto è soggetto all'accordo sugli appalti pubblici (AAP): sì

Informazioni supplementari: Variantes à l'initiative des candidats (variantes libres) : Les variantes sont autorisées. Elles pourront porter sur des solutions alternatives en termes de modalités calendaires et horaires pour la réalisation des travaux et la pose des équipements. Dans ce cas, les candidats sont autorisés à présenter des propositions de variantes sans obligation de présenter une offre de base. Les variantes pourront également porter sur l'extension de garantie des équipements. Le Centre Hospitalier Universitaire de Reims se réserve la possibilité, soit de faire de l'une de ces variantes une offre de base, soit de les supprimer à l'issue du dialogue pour la remise de l'offre finale. Variantes à l'initiative de l'acheteur (variantes obligatoires) : Les candidats ont l'obligation de faire une proposition sur la variante ci-après : - Réalisation des travaux et pose des équipements de 16h à minuit en semaine sans modifications sur les horaires de fonctionnement de la blanchisserie la semaine (6h à 16h). Le Centre Hospitalier Universitaire de Reims se réserve la possibilité, soit de faire de cette variante une offre de base, soit de la supprimer, soit d'en ajouter une ou plusieurs autres, à l'issue du dialogue pour la remise de l'offre finale. ----- Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) : Les candidats ont la possibilité, pour le lot concerné, de faire une proposition pour les prestations supplémentaires listées à l'article 3.4.3 du RC. L'absence d'une proposition pour ces prestations supplémentaires facultatives n'entraînera pas le rejet de l'offre. Le coût unitaire de ces prestations supplémentaires apparaîtra distinctement du prix de l'offre de base. Le Centre Hospitalier Universitaire de Reims se réserve la possibilité, soit d'intégrer une ou plusieurs PSE à l'offre de base, soit d'en supprimer, soit d'en ajouter, à l'issue du dialogue pour la remise de l'offre finale. ----- En application des dispositions de l'article R. 2142-21 du Code de la commande publique, il est fait interdiction aux candidats de présenter pour le marché plusieurs candidatures et offres en agissant à la fois en qualité de membres de plusieurs groupements. Dans le cas où les opérateurs économiques présentent pour le marché plusieurs candidatures ou offres en agissant en qualité de membres de plusieurs groupements, alors toutes les candidatures/offres concernées seront éliminées. En conséquence, un même opérateur économique ne peut valablement faire une première candidature en qualité de membre d'un groupement et une seconde candidature en qualité de membre d'un autre groupement. En revanche, l'exclusivité n'est pas étendue aux sous-traitants : il n'y a pas d'interdiction à ce qu'un sous-traitant soit présenté au stade de la passation du marché par plusieurs groupements. ----- Réalisation de prestations similaires : En application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de conclure avec le maître d'œuvre un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de prestations similaires. La durée pendant laquelle le nouveau marché peut être conclu ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial. ----- PRIME : Lors de la phase offres, chaque candidat admis à participer au dialogue et ayant remis une prestation conforme aux documents de la

consultation recevra una prime d'un montant de 30 000 € HT. La rémunération du titulaire du marché tiendra compte de la prime qui lui aura été versée pour sa partecipazione à la procedura. ---- Les critères de selezione des candidatures sont les suivants : - La capacità professionale de chacun des membres du groupement, appréciée au regard des références présentées de contrat de nature et de complexité équivalente. - La capacità technique de tous les membres du groupement. - Les capacités économiques et financières de tous les membres du groupement candidat appréciées au regard des chiffres d'affaires présentés. ---- Conformément à l'article R.2171-23 du Code de la commande publique, sauf s'il est lui-même une petite ou moyenne entreprise ou un artisan, ou si la structure économique du secteur concerné ne le permet pas, la part minimale que le titulaire s'engage à confier, directement ou indirectement, à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans, en application de l'article L.2171-8 du Code la commande publique, est fixée à 20 % du montant prévisionnel du marché.

5.1.9. Criteri di selezione

Fonti dei criteri di selezione: Documento di gara

Informazioni sulla seconda fase di una procedura in due fasi:

Numero minimo di candidati da invitare alla seconda fase della procedura: 3

Numero massimo di candidati da invitare alla seconda fase della procedura: 3

La procedura si svolge in diverse fasi. In ogni fase possono essere eliminati alcuni partecipanti

5.1.10. Criteri di aggiudicazione

Descrizione del metodo da utilizzare se la ponderazione non può essere espressa da criteri:

Les critères pondérés pour le jugement des offres sont les suivants : 1) Valeur technique appréciée au regard des performances techniques, énergétiques et environnementales de l'ouvrage, de la qualité des matériaux et de leur durabilité sur 35 %, 2) Qualité de l'organisation prévue pour l'exécution du marché appréciée au regard de la note relative au phasage et au délai de réalisation des études de conception et des travaux et de la note présentant les moyens humains et techniques envisagés sur 30 %, 3) Prix sur 30 %, 4) Taux du marché réservé à des PME sur 5 %.

5.1.11. Documenti di gara

Indirizzo dei documenti di gara: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2948618&orgAcronyme=x7c>

5.1.12. Condizioni di appalto

Modalità di presentazione:

Presentazione elettronica delle offerte: Obbligatoria

Indirizzo per la presentazione: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2948618&orgAcronyme=x7c>

Lingue in cui possono essere presentate le offerte o le domande di partecipazione: francese

Catalogo elettronico: Non consentita

Varianti: Obbligatoria

Termine per il ricevimento delle domande di partecipazione: 07/04/2026 15:00:00 (UTC+01:00) ora dell'Europa centrale, ora legale dell'Europa occidentale

Condizioni contrattuali:

L'esecuzione dell'appalto deve avvenire nel contesto di programmi di lavoro protetti: No

Fatturazione elettronica: Obbligatoria

Si farà ricorso all'ordinazione elettronica: sì

Sarà utilizzato il pagamento elettronico: sì

5.1.15. Tecniche

Accordo quadro:

Nessun accordo quadro

Informazioni sul sistema dinamico di acquisizione:

Nessun sistema dinamico di acquisizione

5.1.16. Ulteriori informazioni, mediazione e ricorsi

Organizzazione competente per i ricorsi: Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne
Informazioni sui termini per il riesame: Référé précontractuel : article L551-1 et suivants du Code de Justice Administrative (CJA), - Référé contractuel : article L551-13 et suivants du CJA, - Recours en contestation de validité du contrat en application de la jurisprudence du Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn et Garonne.

5.1. Lotto: LOT-0002

Titolo: Lot n° 2 - Tri automatique du linge

Descrizione: Tri automatique du linge

5.1.1. Finalità

Natura dell'appalto: Lavori

Classificazione principale (cpv): 45454100 Lavori di restauro

Classificazione aggiuntiva (cpv): 71323000 Servizi di progettazione tecnica per processi e produzione industriali, 51543400 Servizi di installazione di lavatrici per lavanderia, macchine per lavaggio a secco ed asciugatrici

5.1.2. Luogo di esecuzione

Località: Reims

Suddivisione del paese (NUTS): Marne (FRF23)

Paese: Francia

5.1.3. Durata stimata

Durata: 2 Anni

5.1.6. Informazioni generali**Partecipazione riservata:**

La partecipazione non è riservata.

Progetto di appalto non finanziato con fondi UE

L'appalto è soggetto all'accordo sugli appalti pubblici (AAP): sì

Informazioni supplementari: Variantes à l'initiative des candidats (variantes libres) : Les variantes sont autorisées. Elles pourront porter sur des solutions alternatives en termes de modalités calendaires et horaires pour la réalisation des travaux et la pose des équipements. Dans ce cas, les candidats sont autorisés à présenter des propositions de variantes sans obligation de présenter une offre de base. Les variantes pourront également porter sur l'extension de garantie des équipements. Le Centre Hospitalier Universitaire de Reims se réserve la possibilité, soit de faire de l'une de ces variantes une offre de base, soit de les supprimer à l'issue du dialogue pour la remise de l'offre finale. Variantes à l'initiative de l'acheteur (variantes obligatoires) : Les candidats ont l'obligation de faire une proposition sur la variante ci-après : - Réalisation des travaux et pose des équipements de 16h à minuit en semaine sans modifications sur les horaires de fonctionnement de la blanchisserie la semaine (6h à 16h). Le Centre Hospitalier Universitaire de Reims se réserve la possibilité, soit de faire de cette variante une offre de base, soit de la supprimer, soit d'en ajouter une ou plusieurs autres, à l'issue du dialogue pour la remise de l'offre finale. ----- Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) : Les candidats ont la possibilité, pour le lot concerné, de faire une proposition pour les prestations supplémentaires listées à l'article 3.4.3 du RC. L'absence

d'une proposition pour ces prestations supplémentaires facultatives n'entraînera pas le rejet de l'offre. Le coût unitaire de ces prestations supplémentaires apparaîtra distinctement du prix de l'offre de base. Le Centre Hospitalier Universitaire de Reims se réserve la possibilité, soit d'intégrer une ou plusieurs PSE à l'offre de base, soit d'en supprimer, soit d'en ajouter, à l'issue du dialogue pour la remise de l'offre finale. ----- En application des dispositions de l'article R. 2142-21 du Code de la commande publique, il est fait interdiction aux candidats de présenter pour le marché plusieurs candidatures et offres en agissant à la fois en qualité de membres de plusieurs groupements. Dans le cas où les opérateurs économiques présentent pour le marché plusieurs candidatures ou offres en agissant en qualité de membres de plusieurs groupements, alors toutes les candidatures/offres concernées seront éliminées. En conséquence, un même opérateur économique ne peut valablement faire une première candidature en qualité de membre d'un groupement et une seconde candidature en qualité de membre d'un autre groupement. En revanche, l'exclusivité n'est pas étendue aux sous-traitants : il n'y a pas d'interdiction à ce qu'un sous-traitant soit présenté au stade de la passation du marché par plusieurs groupements. ----- Réalisation de prestations similaires : En application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de conclure avec le maître d'œuvre un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de prestations similaires. La durée pendant laquelle le nouveau marché peut être conclu ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial. ----- PRIME : Lors de la phase offres, chaque candidat admis à participer au dialogue et ayant remis une prestation conforme aux documents de la consultation recevra une prime d'un montant de 30 000 € HT. La rémunération du titulaire du marché tiendra compte de la prime qui lui aura été versée pour sa participation à la procédure. ----- Les critères de sélection des candidatures sont les suivants : - La capacité professionnelle de chacun des membres du groupement, appréciée au regard des références présentées de contrat de nature et de complexité équivalente. - La capacité technique de tous les membres du groupement. - Les capacités économiques et financières de tous les membres du groupement candidat appréciées au regard des chiffres d'affaires présentés. ----- Conformément à l'article R.2171-23 du Code de la commande publique, sauf s'il est lui-même une petite ou moyenne entreprise ou un artisan, ou si la structure économique du secteur concerné ne le permet pas, la part minimale que le titulaire s'engage à confier, directement ou indirectement, à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans, en application de l'article L.2171-8 du Code de la commande publique, est fixée à 20 % du montant prévisionnel du marché.

5.1.9. Criteri di selezione

Fonti dei criteri di selezione: Documento di gara

Informazioni sulla seconda fase di una procedura in due fasi:

Numero minimo di candidati da invitare alla seconda fase della procedura: 3

Numero massimo di candidati da invitare alla seconda fase della procedura: 3

La procedura si svolge in diverse fasi. In ogni fase possono essere eliminati alcuni partecipanti

5.1.10. Criteri di aggiudicazione

Descrizione del metodo da utilizzare se la ponderazione non può essere espressa da criteri:

Les critères pondérés pour le jugement des offres sont les suivants : 1) Valeur technique appréciée au regard des performances techniques, énergétiques et environnementales de l'ouvrage, de la qualité des matériaux et de leur durabilité sur 35 %, 2) Qualité de l'organisation prévue pour l'exécution du marché appréciée au regard de la note relative au phasage et au

délai de réalisation des études de conception et des travaux et de la note présentant les moyens humains et techniques envisagés sur 30 %, 3) Prix sur 30 %, 4) Taux du marché réservé à des PME sur 5 %.

5.1.11. Documenti di gara

Indirizzo dei documenti di gara: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2948618&orgAcronyme=x7c>

5.1.12. Condizioni di appalto

Modalità di presentazione:

Presentazione elettronica delle offerte: Obbligatoria

Indirizzo per la presentazione: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2948618&orgAcronyme=x7c>

Lingue in cui possono essere presentate le offerte o le domande di partecipazione: francese

Catalogo elettronico: Non consentita

Varianti: Obbligatoria

Termine per il ricevimento delle domande di partecipazione: 07/04/2026 15:00:00 (UTC+01:00) ora dell'Europa centrale, ora legale dell'Europa occidentale

Condizioni contrattuali:

L'esecuzione dell'appalto deve avvenire nel contesto di programmi di lavoro protetti: No

Fatturazione elettronica: Obbligatoria

Si farà ricorso all'ordinazione elettronica: sì

Sarà utilizzato il pagamento elettronico: sì

5.1.15. Tecniche

Accordo quadro:

Nessun accordo quadro

Informazioni sul sistema dinamico di acquisizione:

Nessun sistema dinamico di acquisizione

5.1.16. Ulteriori informazioni, mediazione e ricorsi

Organizzazione competente per i ricorsi: Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne

Informazioni sui termini per il riesame: Référé précontractuel : article L551-1 et suivants du Code de Justice Administrative (CJA), - Référé contractuel : article L551-13 et suivants du CJA, - Recours en contestation de validité du contrat en application de la jurisprudence du Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn et Garonne.

8. Organizzazioni

8.1. ORG-0001

Nome ufficiale: CHU de Reims

Numero di registrazione: 26510005700487

Indirizzo postale: 45 rue Cognacq-Jay

Località: Reims Cedex

Codice postale: 51092

Suddivisione del paese (NUTS): Marne (FRF23)

Paese: Francia

E-mail: cellulemarches@chu-reims.fr

Telefono: 0310736039

Indirizzo internet: <http://www.chu-reims.fr>

Profilo del committente: <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Ruoli di questa organizzazione:

Committente

8.1. ORG-0002

Nome ufficiale: Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne

Numero di registrazione: 17510005600019

Indirizzo postale: 25 rue du Lycée

Località: Châlons-en-Champagne Cedex

Codice postale: 51036

Suddivisione del paese (NUTS): Marne (FRF23)

Paese: Francia

E-mail: greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Telefono: 0326668687

Ruoli di questa organizzazione:

Organizzazione competente per i ricorsi

Informazioni sull'avviso

Identificativo/versione dell'avviso: 50756211-13f5-4deb-8c4a-e573f421d8c2 - 01

Tipo di formulario: Gara

Tipo di avviso: Bando di gara o di concessione – regime ordinario

Sottotipo di avviso: 16

Data di trasmissione dell'avviso: 04/03/2026 16:11:53 (UTC+01:00) ora dell'Europa centrale,
ora legale dell'Europa occidentale

Lingue in cui il presente avviso è ufficialmente disponibile: francese

Numero di pubblicazione dell'avviso: 157510-2026

Numero dell'edizione della GU S: 46/2026

Data di pubblicazione: 06/03/2026